

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 33 (1925)
Heft: 8

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

La *Revue historique vaudoise* a publié dernièrement (livraison de mai) le procès-verbal de l'enlèvement des archives féodales des bailliages de Nyon et de Bonmont que M^{lle} Chatelanat avait bien voulu nous communiquer. M. Raoul Campiche veut bien nous adresser, à ce sujet, un extrait du Registre du Conseil de Régie de Nyon qui concerne aussi l'activité des *Bourla Papey* dans cette ville. Voici cet extrait (volume 1799-1803, page 280) :

Du Samedi 8 may 1802.

Archives ouvertes pendant la nuit. Cette séance a été convoquée extraordinairement pour entendre les citoyens Monier, Durand régisseur et Bovay secrétaire, qui font rapport que hier soir, ou plutôt ce matin entre une et deux heures, ils ont été éveillés et forcés de se lever de suite par les menaces d'un rassemblement d'environ 30 hommes. Ils ont connu de ce nombre un jeune homme, nommé Deblue de Founex et Dumoincel de Crans, lesquels ont exigé à main armée que les archives [communales] leur fussent de suite ouverte afin d'en sortir les titres relatifs à la dime de Bois Bougy, lesquels titres ne se sont pas trouvés. Après ce ils se sont retirés et ont déclarés qu'ils reviendraient aujourd'hui, et que si ces titres ne sont pas prêts et livrés, ils aviseront plus outre. Le tout dit et fait avec menaces. Sur ce que dessus, il a été résolu d'exhiber le registre où il y a un article qui dit en datte du 18 février 1799 que ces titres ont été remis à la Chambre administrative à Lausanne ¹.

Un détachement est effectivement venu ce jour, environ les six heures de relevée, à la tête duquel étoit toujours le nommé Deblue et Olivier, fils de l'agent [national] d'Eysins. Après avoir été édifié comme sus est dit, ils ont paru satisfaits.

¹ Ces documents avaient été adressés à la Chambre administrative pour permettre la liquidation des dîmes.